



**Procès-Verbal de la séance du
Conseil Municipal
du jeudi 30 septembre 2021 à 20h00**

Le Conseil Municipal de la Commune d'Ichtratzheim s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale et sous la présidence de :

Monsieur GILGENMANN Grégory, Maire

Nombre de conseillers élus : 11

Nombre de conseillers en fonction : 11

Nombre de conseillers présents : 10

Présents :

- GILGENMANN Grégory
- SCHMITT Odile
- ECKLY Christophe
- BALTAZAR Zélia
- CHAVE Stéphanie
- FARHAT Homar
- LEMINEUR Nicolas
- SCHAAL Denis
- SCHWUTTGE Séverine
- WEISS Sylvain

Absent :

- SCHUMPP Jean-Marie, procuration donnée à GILGENMANN Grégory

Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Sylvain WEISS est désigné comme secrétaire de séance et Madame BOHN Sylvie comme secrétaire auxiliaire.

APPROUVÉ à l'unanimité

Mairie d'Ichtratzheim - 27, rue du château 67640 ICHTRATZHEIM

Messagerie : mairie.ichtratzheim@orange.fr - Site internet : www.ichtratzheim.fr

Téléphone : 03 88 64 15 54 Fax : 03 90 29 84 23

Secrétariat : lundi de 8h00 à 12h00, jeudi de 13h30 à 20h00 et vendredi de 8h00 à 11h30

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10/06/2021

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10/06/2021 a été

APPROUVÉ à l'unanimité

2. Décision modificative n°1 du budget primitif 2021

Madame SCHMITT Odile, adjointe au Maire, informe l'assemblée de la nécessité de prendre une décision modificative du budget 2021, pour augmentation de la ligne de crédit « dépôt et cautionnement » sur laquelle le montant inscrit au budget n'est pas suffisant.

Après avoir entendu l'exposé de Madame SCHMITT Odile, adjointe au Maire,

Vu le Budget Primitif 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide** d'arrêter la Décision Modificative n° 1 du Budget Primitif 2021 comme suit :

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses :		+ 0.00 €
Article 165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENT	+ 2 000,00 €
Article 2151/21 op50	RESEAUX DE VOIRIE – Place Mairie	- 2 000,00 €

APPROUVÉ à l'unanimité

3. Mobilité dans la commune et demande de subvention

Monsieur GILGENMANN Grégory, Maire, présente à l'assemblée le projet consistant à favoriser les mobilités douces dans le village. Cela se traduit aussi à l'entrée de la forêt par la mise en place d'un panneau d'information rappelant les règles, invitant à la découverte de la biodiversité locale et rappelant les itinéraires de mobilités douces.

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2021.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DE L'OPERATION

Coût estimatif du projet : 6 187.10 € HT soit 7 424,52 € TTC

Estimation des recettes :

Subvention sollicitée

CEA : FST 3 712,26 €

Autofinancement

- Fonds propres 3 712,26 € TTC

(recettes attendues liées au FCTVA = 608,96 €)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide** d'approuver l'opération
- **Décide** d'approuver le plan de financement prévisionnel
- **Autorise** le Maire à solliciter les aides et subventions pour lesquelles le projet est éligible
- **Autorise** le Maire à signer tous documents concernant cette opération et les subventions

APPROUVÉ à l'unanimité

4. ATIP – Agence Territoriale d'Ingénierie Publique : mission d'accompagnement technique en urbanisme - convention

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal :

Monsieur GILGENMANN Grégory, Maire, expose aux membres du Conseil Municipal que la commune a adhéré à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP).

En application de l'article 2 des statuts, l'ATIP peut exercer les missions suivantes :

1. Le conseil en matière d'aménagement et d'urbanisme,
2. L'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme,
3. L'accompagnement technique en aménagement et urbanisme,
4. La gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus ainsi que les cotisations auprès des organismes sociaux,
5. La tenue des diverses listes électorales,
6. L'assistance à l'élaboration de projets de territoire,
7. Le conseil juridique complémentaire à ces missions,
8. La formation dans ses domaines d'intervention.

Par délibération du 30 novembre 2015, le comité syndical de l'ATIP a adopté les modalités d'intervention de l'ATIP relatives à ces missions ainsi que les contributions correspondantes.

Les missions d'accompagnement portent sur l'assistance à la réalisation de documents d'urbanisme et de projets d'aménagement. Cette assistance spécialisée consiste principalement :

- au niveau technique, à piloter ou réaliser les études qui doivent être menées, à élaborer le programme et l'enveloppe financière d'une opération, à en suivre la réalisation,
- au niveau administratif, à préparer des consultations, rédiger et gérer des procédures, suivre l'exécution des prestations, articuler les collaborations des différents acteurs.

L'exécution de ces missions s'effectuera dans le cadre du programme annuel d'activités de l'ATIP.

Chaque mission donne lieu à l'établissement d'une convention spécifique qui est établie en fonction de la nature de la mission et des attentes du membre la sollicitant et à une contribution correspondant aux frais occasionnés par la mise à disposition des services de l'ATIP mobilisés pour la mission. Pour l'année 2020 cette contribution a été fixée à 300 € par demi-journée d'intervention, et restera inchangée pour l'année 2021. Elle s'applique également à l'élaboration des projets de territoire et au conseil juridique afférant à ces missions.

Considérant que les servitudes d'utilité publiques figurant en annexe du plan local d'urbanisme nécessitent une mise à jour, notamment pour intégrer les dispositions réglementaires du Plan de Prévention du Risque Inondation de la Bruche approuvé le 28 novembre 2019.

Il est proposé de confier à l'ATIP la mission d'accompagnement technique en urbanisme suivante :

Mise à jour des servitudes d'utilité publique figurant en annexe du plan local d'urbanisme afin d'intégrer le plan de prévention du risque inondation de l'III approuvé le 30 janvier 2020.

Correspondant à 3 demi-journées d'intervention.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants

Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2015 portant création du Syndicat mixte à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » et l'arrêté modificatif du 2 juillet 2015

Vu la délibération du 30 novembre 2015 du comité syndical de l'ATIP adoptant les modalités d'intervention de l'ATIP relatives aux missions qui lui sont dévolues et aux contributions correspondantes

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** la convention correspondant à la mission d'accompagnement technique en urbanisme jointe en annexe de la présente délibération : mise à jour des servitudes d'utilité publique figurant en annexe du plan local d'urbanisme afin d'intégrer le plan de prévention du risque inondation de l'III approuvé le 30 janvier 2020 (correspondant à 3 demi-journées d'intervention).
- **Prend acte** du montant de la contribution 2021 relative à cette mission de 300 € par demi-journée d'intervention fixé par le comité syndical de l'ATIP
- **Dit que** la présente délibération fera l'objet d'un affichage à la mairie durant deux mois

APPROUVÉ à l'unanimité

5. Strasbourg Electricité Réseau : compte-rendu d'activité 2020

Monsieur ECKLY Christophe, adjoint au Maire, présente le rapport d'activité de concession 2020 de Strasbourg Electricité Réseau, notamment les principaux indicateurs économiques et financiers.

Vu le compte-rendu présenté

Vu les explications apportées

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Prend acte** du compte-rendu tel qu'il a été présenté

6. SDEA eau potable, périmètre Bruche-Scheer : rapport annuel 2020

Monsieur ECKLY Christophe, adjoint au Maire, présente le rapport annuel 2020 eau potable périmètre Bruche-Scheer. Les analyses montrent que l'eau potable est de très bonne qualité.

Vu le rapport présenté,

Vu les explications apportées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Prend acte** du rapport tel qu'il a été présenté.

7. SDEA assainissement, périmètre pays d'Erstein : rapport annuel 2020

Monsieur GILGENMANN Grégory, Maire, présente le rapport annuel SDEA assainissement, périmètre pays d'Erstein 2020 et donne les indicateurs techniques, de performance, et financiers.

Vu le rapport présenté,

Vu les explications apportées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Prend acte** du rapport tel qu'il a été présenté.

8. SDEA grand cycle de l'eau, périmètre Ehn Andlau Scheer et périmètre du Ried de la Zembs : rapports annuels 2020

Monsieur GILGENMANN Grégory, Maire, présente les rapports annuel 2020 SDEA grand cycle de l'eau, périmètre Ehn Andlau Scheer et périmètre du Ried de la Zembs. Il donne les indicateurs techniques, de performance, et financiers.

Vu le rapport présenté,

Vu les explications apportées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Prend acte** du rapport tel qu'il a été présenté.

9. SMEAS – Syndicat Mixte Ehn Andlau Scheer : rapport d'activité 2020

Monsieur GILGENMANN Grégory, Maire, présente le rapport 2020 du Syndicat Mixte pour l'entretien des cours d'eau du bassin de l'Ehn, de l'Andlau et de la Scheer qui reprend les principales activités du syndicat, l'organisation administrative et technique, les résultats financiers et les opérations réalisées au cours de l'exercice.

Vu le rapport présenté,

Vu les explications apportées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Prend acte du rapport tel qu'il a été présenté**

10. Communauté de Communes du Canton d'Erstein : rapport annuel 2020 sur les ordures ménagères

Monsieur GILGENMANN Grégory, Maire, présente le rapport annuel de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets, notamment les indicateurs techniques et financiers.

Vu le rapport présenté,

Vu les explications apportées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Prend acte du rapport tel qu'il a été présenté.**

11. Informations et divers

10/10/21 : manifestations «Hipsheim se ligue contre le cancer ». Passage des marcheurs sur le ban communal.

Fait à Ichtratzheim, le 04 octobre 2021

Le Maire d'Ichtratzheim



Grégory GILGENMANN

